

Attestation, témoignage pour garde d'enfant

Par **Boubou2465**, le 23/04/2020 à 20:48

Bonjour,

Les témoignages écrit par l'entourage d'un parent, lors d'une demande de garde d'enfants, sont-ils accessibles par la partie adverse. En bref, est-ce que les attestations faites par les proches du père peuvent être lus par la mère ?

Merci pour vos réponses.

Par **Yukiko**, le 23/04/2020 à 21:16

Bonjour,

Dans une instance judiciaire quelle qu'elle soit, toute pièce produite par une partie est obligatoirement communiquée au préalable à la partie adverse.